

ALFRED REBOUX
Propriétaire - Gérant

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing : Trois mois.	13.50
» » Six mois.	26.20
» » Un an.	50.20

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
trois mois. 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste
en sus.

Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continué,
jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX: RUE NAIN, 2

9 NOVEMBRE

3 0/0.	65 60
4 1/2.	94 75
Emprunts (5 0/0).	103 60

10 NOVEMBRE

(Service gouvernemental)

3 0/0.	63 35
4 1/2.	95 10
Emprunts (5 0/0).	103 50

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Actions Banque de France	3850 00
Société générale	852 00
Credit foncier de France	895 00

Cheminautrichiens	612 00
Lyon	950 00
Est	860 00
Ouest	615 00
Nord	1180 00
Midi	710 00
Suez	695 00

Péruvien	52 00
Banque ottomane (ancienne)	461 00
Banque ottomane (nouvelle)	000 00

Londres cour	25 22
Credit Mobilier	185 00
Taxe	24 60

DEPÊCHES COMMERCIALES
(Service particulier du Journal de Roubaix.)

New-York, 10 novembre

Change sur Londres 4.81; change sur Paris, 5.20

Valeur de l'or 114 7.8

Café good fair, (la livre) 19 1/4

Café good Cargoes, (la livre) 19 3/4

Marché inanimé.

Dépêches de MM. Schlagdenhauf en & C. représentés à Roubaix par M. Bultau-Descamps :

Havre, 10 novembre.

600 b. Petite demande. Prix bien tenus.

Liverpool, 10 novembre.

Cotons ventes 10,000 b. marché languissant.

New-York, 10 novembre.

Cotons : 13 3/8.

Recettes des 4 jours 79,000.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.

Liverpool, 10 novembre.

Cotons : Ventes 10,000 b. Marché languissant Amérique, livraison février mars, 11/16.

Havre, 10 novembre.

Cotons ventes 1,000 b. Calmes inchangés.

New-York, 10 novembre.

Recettes, 79,000 b.

ROUBAIX 10 NOVEMBRE 1875.

Bulletin du jour

Les deux derniers paragraphes de l'article 1^{er} de la loi électorale ont été renvoyés à la commission, sur l'intervention de M. Dufaure, qui n'admet pas l'obligation d'inscrire d'office sur les listes les citoyens ayant six mois de domicile et qui désire que dans le cas où les élections générales auraient lieu avant le 1^{er} avril 1876 on utilise les listes dressées le 31 mars 1875. Les journaux de la gauche cherchent à faire croire qu'en se bornant à ces réclamations M. Dufaure s'est séparé de M. Buffet qui aurait voulu que les listes

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX

Propriétaire - Gérant

INSERTIONS:

Annonces : la ligne.	20 c.
Réclames :	30 c.
Faits divers :	50 c.

On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont versés à l'Office de Publicité, à Lille, chez M. Quarré, librairie, Grande-Place; à Faches, chez MM. Havas, Laffitte et Cie, 8, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

électorales politiques furent les mêmes que les listes électorales municipales. Or, avant de prendre la parole, M. Dufaure avait conféré quelques instants avec M. Buffet et ses collègues présents à la séance. C'est donc au nom du gouvernement et au nom de M. Buffet lui-même que M. Dufaure a parlé. Mais les gauches tiennent absolument à ce que les deux ministres soient divisés et elles usent pour le faire supposer des mêmes moyens de bonne foi dont elles ont abusé jusqu'ici.

Ce qu'il importe surtout de retenir des paroles de M. Dufaure, c'est ce qu'il dit des élections générales. M. Dufaure et le gouvernement désirent que ces élections aient lieu à une époque plus rapprochée que le 1^{er} avril 1876. Maintenant que le gouvernement prend en main la question de la dissolution, il est à présumer que la gauche pariera beaucoup moins de la séparation de l'Assemblée. Qui sait même si elle ne deviendra pas anti-dissolutionniste?

Il est à peu près certain que la question du scrutin de liste viendra aujourd'hui. M. Dufaure prendra la parole en faveur du scrutin d'arrondissement. M. Buffet n'interviendra que s'il y est amené.

Hier, au début de la séance, M. Ricard, rapporteur, a donné lecture de la nouvelle rédaction des paragraphes 2 et 3 de l'article premier. L'inscription sur la liste complémentaire sera faite d'office conformément aux lois et règlements qui régissent les élections à l'Assemblée nationale. Les listes électorales arrêtées au 31 mars 1875, en exécution de ces lois, sont déclarées valables jusqu'en 1876. L'Assemblée a adopté la rédaction et l'ensemble de ce groupe parlementaire.

Les articles 2 à 5 ont été adoptés. A propos de l'article 7, relatif à l'éligibilité des militaires, M. Rives a développé son amendement portant qu'aucun militaire en activité de service n'est éligible. La gauche, toujours peu soucieuse de la discipline, a combattu cet amendement par l'organe de M. Jules Simon.

Le ministre de la guerre est intervenu dans le débat et il n'a pas été de l'avantage des orateurs qui avaient rendu hommage au patriotisme et à la discipline de l'armée. C'est précisément pour maintenir cet esprit de discipline, a dit le ministre, que je viens combattre l'éligibilité des militaires. L'armée n'a pas à intervenir dans la politique. Sa seule mission, a ajouté M. de Cissey, est de défendre la constitution votée par l'Assemblée. La gauche a applaudi.

Le ministre a énuméré les inconvenients de l'éligibilité des officiers au point de vue de la discipline intérieure des régiments. Si l'inéligibilité est un sacrifice, c'est un sacrifice nécessaire. Sous le bénéfice de ces observations, M. de Cissey a adhéré au principe de l'amendement de M. Rive. Il a seulement proposé d'admettre que l'inéligibilité ne s'applique pas aux officiers maritimes de la première section du cadre d'état-major ayant commandé en chef devant l'ennemi ni aux officiers de l'armée territoriale. L'Assemblée a adopté par 452 voix contre 212 la rédaction proposée par M. de Cissey, moins le paragraphe relatif aux officiers de l'armée territoriale.

M. Bethmont a demandé si les officiers de l'armée territoriale pourraient se présenter dans le resort de leur commandement. L'Assemblée se prononcera aujourd'hui sur cette question.

On lit dans le *Journal de Paris*:

« La conduite patriotique et sensée du centre droit a déjoué, une fois de plus, les espérances de ceux qui escamotaient déjà la prétendue hostilité de ce groupe parlementaire contre le cabinet actuel. Le centre droit ne veut pas de crise ministérielle; le centre droit ne court pas après les portefeuilles. Il a prouvé notamment avant la formation du cabinet du 10 mars, alors que son honorable et sympathique président, M. Edouard Bocher, refusa d'entrer aux affaires, malgré les flatteuses instances du maréchal et de l'Assemblée. Enfin le centre droit n'est pas divisé, comme on s'est amusé à le prétendre à une époque où, les députés étant dispersés, ce groupe parlementaire ne pouvait pas démentir les bruits ridicules que l'on faisait courir sur son compte. Le centre droit est si complètement d'accord qu'il a maintenu tout son ancien bureau, sans y changer un seul nom. Le centre droit est si peu hostile au cabinet qu'il a émis, à l'unanimité, un vote d'adhésion énergique à la politique du gouvernement. Le public est maintenant fixé sur le crédit qu'il convient d'accorder à certains journaux qui, soutenant chaque jour des idées absolument opposées à celles du centre droit, se piquent cependant d'être seuls à connaître la vraie pensée de ce groupe parlementaire. »

On lit dans le *Journal officiel*:

« Les premiers appels de l'équipage du *Magenta* permettaient d'espérer que personne n'avait péri dans la catastrophe qui a amené la destruction de ce vaisseau.

« De nouveaux renseignements parvenus au ministère de la marine, indiquent comme manquant toujours à l'appel, six hommes de l'équipage, et, malheureusement, tout porte à craindre qu'ils n'aient été victimes de l'incendie. Leurs noms sont :

— Hamon (Joseph-Marie), canonnier breveté; Le Duc (Esprit-Eugène), ouvrier chauffeur; Le Ball (François-Marie) fusilier breveté, et les matelots Gorphe (Michel-Georges) et Lasten (Michel).

» Il résulte des premières explorations de la coque du *Magenta* faites par les plongeurs du port de Toulon qui ont parcouru le bâtiment sur toute sa longueur, que la partie avant est intacte, mais envahie par une profondeur d'environ deux mètres. Dans la partie milieu la carène est assez bien conservée jusqu'à 12 mètres environ sur l'arrière de la cheminée. A partir de ce point, il ne reste plus que la quille, les supports des paliers d'arbre de l'hélice et un tronçon de l'établissoir, de trois mètres environ. Les renseignements sur l'intérieur n'offrent encore aucun caractère de certitude. Les vases du fond, profondément troublés, altèrent la limpideté de l'eau, et les scaphandriers ne peuvent encore s'aventurer. »

CHRONIQUE

On nous écrit de Versailles le 9 novembre :

« Il se confirme que M. Bardoux a donné sa démission de secrétaire-général du ministère de la guerre. »

Les ministres se sont réunis hier matin à Versailles, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. Le *Moniteur Universel* croit savoir que le conseil

votre maison, et rien de plus.

Mme Coraly Turquet, propriétaire du grand vieux logis, du pavillon moderne où elle habitait, et du petit parc dont le saut-de-loup s'ouvrait au coude de la rampe de Montchenet, écoutait d'un air rêveur le bavardage de sa femme de chambre.

Ce n'était plus en ce moment la belle personne très froide et hautaine qui rembarrait si durement le pauvre baron à travers les grilles du petit parc.

Elle avait dépouillé cette dignité de commandante et n'offrait plus que les traits réguliers, quoique assez communs, d'une beauté mûrissante dans le déshabillé de son intérieur.

D'une taille élevée, un peu trop grasse, le teint coloré et les attaches vulgaires, elle offrait le type accompli de la femme parvenue à la fortune par droit de conquête.

Avec cela des yeux superbes, un front très intelligent couronné de cheveux bleutés, un sourire d'une grâce indiscutable et quelque chose dans la voix de si impérieusement attrayant qu'il était difficile de se soustraire au charme.

Nous avons vu que le baron de Montchenet, auquel la vocation matrimoniale n'avait poussé fort tard, n'y avait pas résisté.

— Si vous le voulez bien, ma chère,

s'est occupé des conditions sous lesquelles devra avoir lieu la levée de l'état de siège et a examiné une dernière fois le projet de loi sur la presse, dont il a arrêté les dispositions.

Trois élections au conseil général ont eu lieu dimanche dernier dans l'Aube, la Loire et Vaucluse.

M. Freminet, candidat républicain, a été élu pour le 2^{me} canton de Troyes, par 2,450 voix. M. Freminet n'avait pas de concurrent. Dans le canton de Saint-Genest-Malifaux (Loire), M. de Rochetaillée, candidat légitimiste, a été nommé par 990 voix, contre 553 données à M. Combier Lafaye. Enfin, dans le canton de Cadeneau (Vaucluse), M. de Savornin, candidat républicain, l'a emporté par 430 voix de majorité sur son concurrent M. de Collongues, candidat monarchiste.

Mardi soir a eu